

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE**

L'an deux mille vingt et six le 21 mai, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du SIVS à l'école Jean de la Fontaine 31530 Bretx, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le 13 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 6

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Estelle PEDELOUP (titulaire), Mme Nicole VIGUERIE (titulaire), Mme Emilie CARRION-COLOMES (titulaire), Mme Rachel MKAAD-RAS (titulaire), M. Pierre COURBEZ (titulaire).

Secrétaire de séance : M. Pierre COURBEZ

Délibération n° 2026-05-03

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le règlement intérieur actuellement en vigueur pour les accueils périscolaires proposés aux élèves des écoles :

- Ecole maternelle Bernard Salabert de St Paul sur Save,
- Ecole primaire Jean de la Fontaine de Bretx
- Ecole primaire de Menville.

Suite aux évolutions des services périscolaires, il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur et ses annexes.

Les modifications majeures portent sur les points suivants :

- L'actualisation du QF se fera deux fois par an, une en début d'année scolaire, une deuxième en début d'année civile.
- Actualisation des réservations et annulations : rappel des modalités d'annulations et inscriptions
- Liaison : modalités pour la demande des cartes de bus (article IV) et actualisation des transferts bus matin, soir et mercredi midi (annexe 1)
- Ajout de l'Annexe 3 : modalités pour l'accueil du mercredi après-midi des enfants de l'école maternelle de St Paul sur Save,
- Article VII (tarifs et paiements), b les paiements : une mise à jour sur la procédure de recouvrement des factures dues.

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical

- Approuve le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026
- Le règlement intérieur ainsi que les annexes sont jointes à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus, ont
signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

**Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article
L 2131.1 du C.G.C.T.**

Après :

- Envoi en Préfecture le : 21 mai 2026
- Affichage du 21 mai 2026 au 21 juin 2026
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.